

Phyt'Eau Propre 53

- Un programme du Conseil Départemental de la Mayenne



- Animé par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne



- Soutiens financiers :
 - ✓ Agence de l'Eau



Établissement public du ministère chargé du développement durable

- ✓ Région Pays de la Loire



- Partenaires :
Administrations, Associations, MSA, Syndicats agricoles, Coopératives et Négoces, FDCUMA...



Les outils à disposition

- Trames d'articles dans bulletin municipal,
- Site internet,
- Flyer,
- Affiches et Panneaux.

Et aussi les fiches du guide du jardinier



La communication auprès des habitants

Sans pesticides naturellement

À [nom de la commune], le paillage empêche l'herbe de pousser

La commune met en place progressivement le paillage sur ses espaces verts.

Cette technique évite la pousse des herbes indésirables. Elle permet de limiter (ou supprimer) le recours aux produits phytosanitaires qui sont dangereux pour la santé et l'environnement.

Le paillage permet également de maintenir l'humidité dans le sol : 1 paillage vaut 5 arrosages !

Voici quelques exemples de paillage que vous pourrez voir à [nom commune] : broyat de végétaux, écorces, toile tissée, ardoises, briques pilées, ...



[photo d'une réalisation sur la commune] et/ou [photo du panneau Phyt'Eau Propre]



La communication auprès des habitants

Ici le végétal travaille pour nous Les plantes au service des habitants Comment ?!

Autour des pieds des arbres, en pied de mur ou sur talus, l'implantation de plantes couvre sol [pervenches, aubriète, trèfle nain, géranium vivace, ancolie] ne laisse pas de place aux herbes indésirables et facilite l'entretien. Elles sont aussi des abris et des garde-manger pour les insectes utiles.



[photo d'une réalisation sur la commune] et/ou [photo du panneau Phyt'Eau Propre]



La communication auprès des habitants

Sans pesticides naturellement

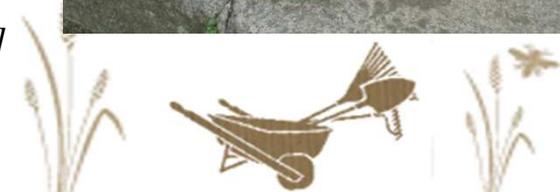
À [nom de la commune], on invite la verdure

La commune a choisi de limiter (ou supprimer) l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts. L'utilisation de ces produits est de plus en plus contraignante et présente des dangers pour la santé et l'environnement.

Ce choix entraîne notamment un changement des pratiques d'entretien dans la commune, qui n'est en aucun cas un abandon ou une négligence. Ces nouvelles pratiques bouleversent nos habitudes et doivent s'accompagner d'une meilleure acceptation des herbes naturelles sur l'espace public.

L'acceptation de la végétation spontanée est la première étape vers un environnement de meilleure qualité !

[photo d'une réalisation sur la commune] et/ou [photo du panneau Phyt'Eau Propre]



La communication auprès des habitants

Ici on gère différemment

Limiter le recours aux pesticides, c'est tolérer la végétation spontanée !

La réglementation et le souhait d'offrir un environnement « propre » de tout pesticide, entraînent un changement des pratiques d'entretien dans la commune, qui n'est en aucun cas un abandon ou une négligence.

Ces nouvelles pratiques bouleversent nos habitudes et doivent s'accompagner d'une meilleure acceptation des herbes naturelles sur l'espace public.

Il est nécessaire d'avoir la participation de tous. Voici quelques exemples réalisés sur votre commune



[photo d'une réalisation sur la commune] et/ou [photo du panneau Phyt'Eau Propre]





Vers une gestion durable des terrains de sport enherbés

Guide des bonnes pratiques pour les communes

AGRICULTURES ALTERNATIVES
L'AMBIANCE RURALE

Phyt'eau propre 53

LA MAYENNE
Le Département



<http://www.ecomotives53.fr/>

En Mayenne, soyons tous
écomotivés



ESPACE COLLECTIVITÉ

EAU

ESPACES VERTS (PHYT'EAU PROPRE)

ESPACES VERTS (Phyt'Eau
Propre)

L'ACTUALITE PHYT'EAU
PROPRE 53

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

LES ALTERNATIVES AU
CHIMIQUE

LES BONNES PRATIQUES
PHYTOSANITAIRES

RÈGLES D'UTILISATION DES
PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les déchets verts

La taille des arbustes



Les outils de communication

➤ Flyer et fiches du guide du jardinier

Phyt'eau propre 53

Sans pesticides Naturellement

Notre commune s'engage à réduire l'utilisation des pesticides.

Ce n'est pas un manque d'entretien, c'est pour vous offrir un cadre de vie propre de tout pesticide et respecter les milieux naturels, l'eau et la santé de l'homme.

**- de pesticides
+ d'herbes naturelles**

pour un environnement et une santé protégés

Nous avons de nouvelles pratiques d'entretien : paillage, arrachage manuel, tonte différenciée, brûlage, balayage...

Pesticides carte d'identité

Autres appellations : produit phytosanitaire, produit de traitement

Apparences : en poudre, en aérosol ou liquide, invisible une fois épandu

Territoires d'interventions : champs, jardins, parcs, routes...

Mission : détruire une ou plusieurs formes de vie (désherbant ou herbicide, insecticide, fongicide...)

Durée de vie : de 1 heure à plus de 10 ans

Caractères particuliers : dangereux pour la santé, se diffuse dans l'environnement

Rappel

Les pesticides ne sont pas anodins, leur utilisation est encadrée par des réglementations. Des zones sont interdites de traitement phytosanitaire (bord de rivière, fossé, caniveau...).

Le saviez vous ?

1 gramme de pesticide suffit à polluer l'équivalent de l'eau consommée par 4 personnes pendant 30 ans.

Éditée par Phyt'Eau Propre 53, Programme du Conseil général de la Mayenne

En Mayenne : interdiction de traiter chimiquement à proximité de l'eau

La réglementation INTERDIT toute application de produits phytosanitaires :

- directement et à moins de 1 mètre des caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.
- sur le réseau hydrographique même à sec : ruisseaux, fossés (de tour de champs, de bord de routes, exutoire de drainage...), collecteurs d'eau pluviales, mares, étangs...
- à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.
- dans les zones humides caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante de type joncs, roseaux, iris et sphaignes.

Arrêté préfectoral du 13 mars 2009

Arrêté national du 12 septembre 2006

En l'absence d'indication sur l'étiquette, par défaut il ne faut pas traiter à moins de 5 mètres.

5 m minimum
zéro phyto

joncs, roseaux, iris, sphaignes

Arrêté préfectoral du 13 mars 2009

Arrêté national du 12 septembre 2006

Ma commune s'engage dans la réduction des pesticides

Les objectifs

- Réduire l'usage des produits phytosanitaires pour protéger et/ou reconquérir la qualité de l'eau.
- Offrir aux habitants un environnement préservé et « propre » de tout pesticide.

La démarche adoptée : établir un plan de désherbage

- Répertorier les surfaces à entretenir ;
- Établir les méthodes d'entretien adaptées à chaque zone ;
- Identifier les zones interdites de toute application phytosanitaire (bord de rivière, fossé, caniveau...) et les zones à risque de ruissellement élevé.

Zones interdites de traitement phytosanitaire*

Zones à risque de transfert élevé

Les herbicides appliqués sur des zones peu perméables voire imperméables sont rapidement et massivement transférés vers le milieu dès qu'il pleut. L'usage des produits est fortement déconseillé.

Zones à risque de transfert réduit

L'usage de produit phytosanitaire est possible.



Les outils de communication

➤ Fiches du guide du jardinier

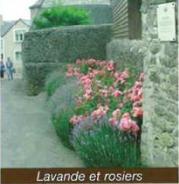
Zones difficiles d'entretien

La nature n'aime pas le vide, elle le comble. En plantant au pied des murs, cela limite la pousse des herbes.



Planter au pied de vos murs







Les plantes couvre sol

Installées autour des pieds d'arbres (ornementaux ou fruitiers), dans des massifs ou sur des talus, les plantes couvre sol, de par leur nature, recouvrent rapidement la surface du sol, empêchant ainsi la pousse de la flore spontanée.

Au pied des arbres, dans des massifs ou sur des talus






Elles ont pour fonction de couvrir la terre rapidement et densément, pour occuper l'espace nu entre les plantations.

Le paillage

Placé sous les plantations, le paillage minéral ou organique permet d'éviter la pousse des herbes et en plus de garder l'humidité du sol.

Le paillage biodégradable









Le paillage peut se faire à moindre coût (matériaux de récupération, déchets verts du jardin...), aussi bien dans les massifs floraux et ornementaux que dans le potager.


















<http://www.ecomotives53.fr/>

En Mayenne, soyons tous
écomotivés



En Mayenne, soyons tous
écomotivés

ESPACE CITOYEN

LES ASTUCES D'ESPACE ÉCO EN
VIDÉO

JARDINAGE AU NATUREL

Le guide du jardinier

Concevoir son jardin

Jardiner sans pesticide

Enrichir naturellement son jardin

Jardiner sans se fatiguer





Merci de votre attention

Phyt'Eau Propre 53

02 43 67 38 68

www.phyteaupropre.lamayenne.fr

